

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2019)
Heft: 2256

Artikel: Les protecteurs du paysage et les agriculteurs condamnés à s'entendre : l'initiative Paysage est trop absolue, mais les milieux agricoles prennent un risque en refusant toute concession
Autor: Rey, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020069>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour le volet social, que des caisses maladie pour comparer les données financières des différents modèles. Pour l'heure, le canton de [Genève](#), ainsi qu'[Arsanté](#), avec le soutien du [réseau Delta](#) et de certaines caisses maladie, ont

pris l'initiative de démarrer de tels projets.

Le nombre croissant de personnes fragiles et l'absence de réponse efficace proposée par le système de santé actuel rendent indispensable une nouvelle approche des soins.

Celle-ci doit avoir pour objectif premier d'améliorer la qualité de vie des patients fragiles et de permettre leur prise en charge par une équipe de soins autonome regroupant à la fois les dimensions sociales et médicales.

Les protecteurs du paysage et les agriculteurs condamnés à s'entendre

L'initiative Paysage est trop absolue, mais les milieux agricoles prennent un risque en refusant toute concession

Michel Rey - 04 septembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35420>

Les organisations environnementales ont lancé au printemps dernier leur [initiative populaire](#) fédérale «*Contre le bétonnage de notre paysage*». Elles veulent mettre fin à la prolifération des constructions hors zone à bâtir et garantir une séparation très claire entre les parties constructibles et non constructibles du territoire.

Selon les statistiques de l'Office fédéral du développement territorial, on recense 590'000 bâtiments hors zone à bâtir, dont 190'000 seulement sont habités. Les potentiels de réaffectation à l'habitat sont donc importants ([DP 2237](#)).

Une mise sous cloche du territoire non constructible

Pour les initiants, la solution est simple. Aucune

augmentation du nombre de bâtiments et de la surface occupée; seules les nouvelles constructions et installations nécessaires à l'agriculture sont autorisées. Les bâtiments d'exploitation agricole ne doivent pas être reconvertis en logements ni abriter des activités commerciales et artisanales, contrairement à la législation actuelle.

L'initiative interdit la transformation des étables et granges inutilisées en résidences secondaires. A moins de présenter un intérêt pour le paysage et la culture du bâti, ces bâtiments doivent disparaître s'ils ne sont définitivement plus utilisés.

Une mise sous cloche du territoire non constructible, diront ses opposants. Ils n'ont pas tort. Les objectifs de l'initiative sont clairs. Il s'agit

de réserver le territoire non constructible à l'activité agricole et à la protection du paysage. Avec un système de protection qui s'apparente à celui en vigueur pour la forêt. Et les principes d'application énoncés par le texte laissent une marge d'interprétation trop réduite.

La priorité accordée à l'agriculture se justifie. Mais les exigences de rentabilité et de diversification demandées par la politique agricole impliquent une certaine souplesse d'application. D'autant plus que l'agriculture est invitée à innover dans ses champs d'activité et ses modes d'exploitation.

Le quotidien *24 Heures* a publié cet été le portrait de 30 exploitations agricoles qui font preuve de créativité pour assurer leur avenir. On ne peut

qu'être impressionné par la variété des initiatives. Ces exploitations diversifient leurs activités, combinant élevage et cultures. Elles introduisent de nouveaux modes de culture et prennent en charge la commercialisation de leurs produits. Elles complètent leurs activités agricoles par des activités touristiques, éducatives et sportives. Autant d'initiatives qui ont des conséquences pour l'agencement et la modernisation de leurs constructions et installations.

L'initiative populaire énumère bien quelques exceptions. Mais elles ne seront admises que si elles servent à la conservation de constructions dignes de protection et de leurs abords.

L'initiative doit faire pression

sur les Chambres fédérales dans le cadre du débat sur la prochaine [révision](#) de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2). La [commission](#) du Conseil national vient de refuser le projet du Conseil fédéral. Elle veut élaborer ses propres propositions.

Les milieux agricoles doivent abandonner leur position ambiguë

Protection du paysage et prise en compte des besoins de l'agriculture ne font apparemment pas bon ménage. Il s'agit de concilier ces intérêts divergents. Leurs représentants sont-ils prêts à faire des concessions?

L'initiative fédérale des organisations

environnementales est trop contraignante face aux besoins de l'agriculture de demain. Mais les milieux agricoles doivent abandonner leur position ambiguë adoptée dans le cadre des débats autour de la LAT 2 ([DP 2237](#)).

En refusant toute norme contraignante en aménagement du territoire, sous prétexte de pouvoir disposer d'une marge de manœuvre, les milieux agricoles deviennent les complices des promoteurs touristiques et des investisseurs immobiliers prêts à sacrifier pour leurs intérêts le territoire non constructible. Et à contribuer ainsi au mitage du territoire. Faute de quoi l'initiative Paysage pourrait bien séduire les citoyens et les cantons.

Le monétarisme et le chaos

La théorie ne vaut pas pipette, mais officiellement on n'en démord pas

Jean-Pierre Ghelfi - 05 septembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35424>

Qui aurait pu imaginer, il y a encore peu, que l'épargne coûte et que l'emprunt rémunère ([DP 2255](#))? Un retour aux sources est inévitable.

Les idées de John Maynard Keynes (1883-1946), nourries par la crise des années 30, occupent le devant de la scène jusque dans les années 70. Tout libéral qu'il est, Keynes considère qu'une intervention

étatique est nécessaire et souhaitable lorsque l'économie dérape (récession, surchauffe). Il ne croit pas qu'en cas de graves perturbations l'économie puisse se rétablir d'elle-même: elle ne comporte pas de stabilisateurs automatiques. Cet interventionnisme constitue une rupture par rapport aux doctrines libérales alors dominantes.

Les conceptions libérales n'ont pas dit pour autant leur dernier mot. Elles reprennent du poil de la bête avec les théories monétaristes développées, entre autres, par Milton Friedman (1912-2006). Selon elles, l'inflation (la hausse des prix) est un phénomène principalement monétaire. A charge, en conséquence, aux banques centrales de contrôler la masse monétaire de manière à ce que sa croissance soit